



Une Maison de Parents en Bourgogne

Accueil des familles d'hospitalisés

La Maison de Parents est située à proximité du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon et du Centre Georges François LECLERC.

ELLE ACCUEILLE ET HÉBERGE 365 JOURS / AN :

- les familles ayant un proche (enfant ou adulte) hospitalisé,
- les patients en : pré- ou post- hospitalisation, traitement, examen ou consultation dans les établissements de soins (publics ou privés) de l'agglomération dijonnaise et dont l'état ne requiert aucune surveillance médicale ou paramédicale.

L'ACCUEIL DES RÉSIDENTS EST ASSURÉ DE 7 H 30 À 22 H

Une présence est assurée la nuit pour répondre aux accueils d'urgence.

À ce jour, sont proposés :

- **58 chambres de 1 à 3 lits** avec ligne téléphonique et salle de bain privative. Trois sont accessibles aux personnes handicapées,
- **des équipements communs** : salons détente et télévision, bibliothèques, salle wifi, cuisine équipée, laveries pour l'entretien de son linge,
- **un service restauration** sous forme de plateaux-repas en salle à manger le soir et aux selfs du CHU le midi (tarif indicatif au 01/01/2017 : 8,00 €).



Il est possible de préparer ses repas dans la cuisine commune.

Pour toute information complémentaire : www.mdj21.fr

CONDITIONS D'ACCES ET DOCUMENTS A FOURNIR :

1. POUR LES FAMILLES ET PROCHES D'HOSPITALISÉS

- 1) Bulletin de situation de la personne hospitalisée (BS) délivré par le bureau des entrées de l'établissement de soins,
- 2) Attestation de Sécurité Sociale des résidents,
- 3) Dernier avis d'imposition sur les revenus du foyer fiscal.

Une caution* correspondant au nombre de jours de résidence prévus au tarif applicable est demandée à l'arrivée (chèque ou espèces).

2. POUR LES RÉSIDENTS-PATIENTS

- 1) Certificat médical délivré par le médecin du service hospitalier,
 - 2) Bulletin de situation délivré par le bureau des entrées de l'hôpital ou fiche individuelle d'admission délivrée par le service hospitalier,
 - 3) Attestation de Sécurité Sociale des résidents,
 - 4) Dernier avis d'imposition sur les revenus du foyer fiscal.
- Une caution* de 50 € pour les séjours de plus de 4 jours.
- Rappel : les repas commandés restent à la charge des patients résidents.

TARIFICATION

La tarification est revue chaque année en fonction d'un barème national. Le prix d'une nuitée à la Maison de Parents de Dijon, avec petit déjeuner, est de 35 €.

1. FAMILLES ET PROCHES D'HOSPITALISÉS

- Les ressortissants d'organismes de Sécurité Sociale conventionnés bénéficient d'une tarification personnalisée établie en fonction des revenus du foyer fiscal.

Tarif 1 : 10 €	Tarif 3 : 27 €
Tarif 2 : 18 €	Tarif 4 : 35 €

- Le Tarif 4 est appliqué à tous les résidents ne bénéficiant pas des conventions signées entre les différents organismes de Sécurité Sociale et la Maison de Parents.

2. RÉSIDENTS-PATIENTS

Les résidents-patients bénéficient d'une prise en charge de leurs nuitées et petits-déjeuners dans le cadre des conventions signées avec le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon et le Centre Georges François LECLERC.

Le tarif 1 est appliqué à tout accompagnant logeant dans la même chambre qu'un résident principal famille ou un résident-patient.

* La caution est restituée au départ après règlement de la facture.